

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances »

Conseil municipal du 6 février 2012
Séance du 30 janvier 2012

3g Budget primitif 2012 – Budget principal

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, M. LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET,
Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, OYONO,
KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART,
M'BAYE-DIAO, BARBETTE, LEFEVRE, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. MONTES

Pouvoir à :

Mme BASMAISON

Mme PORAS

Pouvoir à :

Mme CAPON

Mme BOUKHELIF

Pouvoir à :

M. VILLEMAIN

M. LEMAIRE

Pouvoir à :

M. BOUADDI

M. MACHU

Pouvoir à :

M. TAHI

Mme FEVRIER

Pouvoir à :

M. BELMHAND

Mme MAUPIN

Pouvoir à :

Mme SOKOLONSKI

M. CHEURFA

Pouvoir à :

M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme RIFFAULT

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal **39**
- Nombre de conseillers en exercice **39**
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés **37**

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Hassan BOUADDI, maire-adjoint, expose :

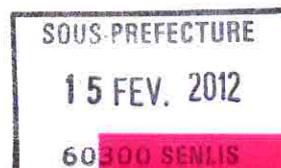
Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses annuelles de la commune. En l'absence de notification des bases fiscales et des dotations de l'Etat, le budget a été élaboré sur la base des réalisations constatées sur l'exercice 2011. En l'absence du compte administratif et au vu de l'état certifié par le trésorier, les résultats 2011 et les reports seront repris intégralement par anticipation.

Ainsi, et considérant les orientations développées dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, le projet de budget primitif 2012 – budget principal, s'élève à :

- Section de fonctionnement : 40 930 397,00 €
- Section d'investissement : 40 970 126,54 €

Il vous est proposé d'adopter le budget principal présenté dans le document comptable ci-annexé.

Vous êtes appelés à voter.



maintenant !

■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29, L1611-1 et suivants, L2311-1 à L2343-2

Vu la loi du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales et ses décrets d'application,

Vu la délibération du 29 avril 1996 adoptant un vote par nature du budget,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables,

Vu l'avis de la commission « Finances » en date du 30 janvier 2012,

Considérant que le projet de Budget Primitif 2012 – budget principal et budget annexe dans sa version réglementaire a été joint au dossier des membres du conseil municipal,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 37

Pour : 28

Contre : 9

Abstention : 0

■ Décide à la majorité :

Article unique : d'adopter le budget principal de la commune présenté dans le document comptable ci-annexé

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

10 FEV. 2012

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE
après dépôt en Sous-Préfecture le 15/02/12
et publication ou notification le 10/02/12
CREIL le 15/02/12.....
LE MAIRE


Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

